



## **AMERIQUE - Environ 300.000 enfants recrutés en vue d'activités criminelles de par le monde**

New York (Agence Fides) – Enrôler des enfants dans les forces armées est considéré comme un délit international et un crime de guerre. Toutefois, selon le dernier rapport du Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF), actuellement, dans le cadre des 30 conflits armés en cours de par le monde, seraient impliqués de 250.000 à 300.000 enfants. La Cour pénale internationale n'a reçu aucune plainte de cas d'exploitation de mineurs concernant ces conflits. Les enfants en question sont « utilisés » dans le cadre d'activités dangereuses, telles que le déminage, l'espionnage ou les attentats suicides outre à faire l'objet de violences sexuelles de la part des adultes. La majeure partie d'entre eux est enlevée dans les rues, les salles de classe ou dans les camps de réfugiés. Il existe également le cas d'enfants enlevés de leur domicile sans que leurs parents ne puissent rien faire pour s'y opposer. En Afrique, dans les zones de conflit ou d'instabilité politique, les possibilités qu'ils soient recrutés par des groupes armés sont plus élevées. Très souvent, ce sont les familles elles-mêmes qui remettent leurs enfants aux armées, espérant ainsi se garantir un minimum de sécurité. Certaines bandes armées recrutent des enfants pour éviter qu'ils ne soient enrôlés par leurs ennemis.

Une autre étude, menée par le Secrétariat de sécurité du Conseil de l'ONU, indique qu'en 2011, en Afghanistan, 316 cas de recrutement de mineurs ont été constatés. La majeure partie d'entre eux a été attribuée à des groupes armés, en particulier aux talibans. L'an dernier, 11 enfants – y compris une fillette de 8 ans – sont morts dans des attentats suicides. Certains d'entre eux portaient à leur insu des paquets d'explosifs. Au moins 20 plaintes ont été déposées suite au recrutement d'enfants afghans de la part de groupes armés qui les ont emmenés au Pakistan afin de les entraîner avant de les ramener en Afghanistan. En Irak, il n'a pas été possible de quantifier les cas mais 294 mineurs – dont un nombre imprécis de fillettes – ont été accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme. Le Centre de documentation des violations des droits humains en Syrie a enregistré la mort de 17 enfants combattant dans les rangs de l'armée syrienne de libération. Bien peu a pour l'heure été fait afin d'endiguer ce phénomène. En Asie et en Afrique, a été mis en place un plan d'action grâce auquel 11.000 enfants soldats ont été libérés en 2011. (AP) (Agence Fides 10/12/2012)